

TETRIS IMMOBILIER

TRANSACTIONS - LOCATIONS - GERANCES – EVALUATIONS
DIRECTEUR D'AGENCE : Mr Patrick ARNOUX
ACCUEIL CENTRE VILLE – 04.90.79.02.42 - ACCUEIL ZAC ST MARTIN - 04.90.09.33.14

Barèmes mise à jour au 02 Février 2023

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR VENTE A LA CHARGE DU VENDEUR

VILLA / MAISON INDIVIDUELLE

NET VENDEUR DE 0 € à 149 999 €	FORFAIT DE 6 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 150 000 € à 249 999 €	FORFAIT DE 9 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 250 000 € à 299 999 €	FORFAIT DE 12 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 300 000 € à 349 999 €	FORFAIT DE 15 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 350 000 € à 379 999 €	FORFAIT DE 16 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 380 000 € à 399 999 €	FORFAIT DE 18 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 400 000 € à 449 999 €	FORFAIT DE 20 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 450 000 € à 499 999 €	FORFAIT DE 25 000 € T.T.C
AU DELA DE 500 000 €	5 % T.T.C DU PRIX DE VENTE

APPARTEMENT

NET VENDEUR DE 0 à 99 999 €	FORFAIT DE 6 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 100 000 € à 199 999 €	FORFAIT DE 8 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 200 000 € à 249 999 €	FORFAIT DE 9 000 € T.T.C
AU DELA DE 250 000 €	

MAISON DE VILLE / VILLAGE

NET VENDEUR DE 0 € à 49 999 €	FORFAIT DE 5 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 50 000 € à 99 999 €	FORFAIT DE 6 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 100 000 € à 149 999 €	FORFAIT DE 8 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 150 000 € à 199 999 €	FORFAIT DE 9 000 € T.T.C
AU DELA 200 000 €	

TERRAIN

NET VENDEUR DE 0 € à 99 999 €	FORFAIT DE 6 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 100 000 € à 199 999 €	FORFAIT DE 8 000 € T.T.C
NET VENDEUR DE 200 000 € à 299 999 €	FORFAIT DE 12 000 € T.T.C
AU DELA DE 300 000 €	5 % T.T.C DU PRIX DE VENTE







TETRIS IMMOBILIER

TRANSACTIONS - LOCATIONS - GERANCES – EVALUATIONS
DIRECTEUR D'AGENCE : Mr Patrick ARNOUX
ACCUEIL CENTRE VILLE – 04.90.79.02.42 - ACCUEIL ZAC ST MARTIN - 04.90.09.33.14

VENTE D'IMMEUBLE OU DE PLUSIEURS LOTS D'HABITATION

TERRAIN DANS LE CADRE DE PERMIS DE LOTIR OU DE PERMIS D'AMENAGEMENT

Le montant de la commercialisation sera défini avec le promoteur/lotisseur.

AUTRES HONORAIRES (Garage, Viager, Remise...)

HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION LOCATIVE

Les frais de location se réfèrent à la loi du 06.07.1989 ainsi qu'à la loi Alur du 24.03.2014 :

- 3 € m² pour l'établissement de l'état des lieux
- 8 € m² pour l'établissement du bail d'habitation

HONORAIRES DE GERANCE LOCATIVE

- Les honoraires sont à 7,2 % T.T.C sur l'encaissement du loyer Brut
- Les vacations nécessaires pour le suivi des travaux seront facturées 73 € T.T.C de l'heure
- Forfait procédure contentieuse : 183 € T.T.C
- Lettre de relance 5.47 € TTC
- Lettre de recommandée A.R 18,23 € T.T.C
- Mise à l'huissier 91,16 € TTC







TETRIS IMMOBILIER

TRANSACTIONS - LOCATIONS - GERANCES – EVALUATIONS
DIRECTEUR D'AGENCE : Mr Patrick ARNOUX
ACCUEIL CENTRE VILLE – 04.90.79.02.42 - ACCUEIL ZAC ST MARTIN - 04.90.09.33.14

LOCAUX PROFESSIONNELS

LOCATION: Les honoraires seront de deux mois de loyer HT et Hors charges.

VENTE:

HONORAIRES CHARGE ACQUEREURS

La rémunération des acquéreurs se feront via un mandat de recherche correspondant à 5 % du prix d'achat du bien immobilier ou d'un mandat de vente à la charge acquéreur correspond également à 5 % du prix.

AVIS DE VALEUR

Toute demande d'avis de valeur écrite sera facturée pour un montant de 150 €. En cas de mandat de vente confié à l'agence suite à cet avis de valeur celle-ci sera gratuite. En cas de mandat de vente confié et vendu par l'agence, cet avis de valeur sera remboursé.



